

# La Chronique de L'Oppidum



... Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 83 DECEMBRE 2011.  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -  
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trim. 2011

## CONSTANCE ET DÉTERMINATION

La Commission régionale du Patrimoine et des Sites, qui s'est réunie le 14 décembre, s'est prononcée en faveur de l'inscription au titre des Monuments Historiques de trois parcelles de la « zone haute », d'une superficie d'environ 1,2 ha. Celles-ci sont contiguës aux deux parcelles inscrites en 1991 et sur lesquelles se trouve le *fanum*. En revanche, nous sommes déçus que cette même commission n'ait pas émis d'avis favorable pour les douze parcelles de la « zone basse » où la densité des vestiges gallo-romains est tout aussi importante et leur conservation supérieure (cf. dernière Chronique). Il est en effet anormal – alors que la totalité des sommets du plateau de Gergovie-Merdogne, des puys de Mur et de Coirent, ainsi que le site de Gondole sont protégés au titre des Monuments Historiques – que l'inscription d'une superficie inférieure à 1,5 hectare puisse poser problème ! Malgré tout, l'avis favorable (consultatif) de la Commission sur le secteur du temple n'est évidemment pas négligeable.

A propos de Trémonteix, décision a été prise d'assurer la protection des vestiges des deux temples gallo-romains en les recouvrant d'une épaisseur de terre suffisante, de modifier en conséquence le plan masse de ce secteur et de préserver ainsi l'avenir. C'est donc la solution *a minima* qui a été choisie. Malheureusement, les bassins vinicoles, parmi les mieux conservés à avoir été découverts sur le territoire national, ont été sacrifiés !

En ce qui concerne le SCoT, récemment approuvé, nous allons examiner si nos demandes ont été retenues, spécialement celle concernant la prise en compte de la valorisation archéologique et touristique du site des Côtes (cf. « brève » page 5).

Enfin, pour l'ancienne carrière, notre décision de déposer une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de la délibération du conseil municipal de Nohanent – relative à la révision simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (en vue de transformer des parcelles classées en zone à dominante loisirs en zone de production d'énergie solaire) – est d'autant plus légitime que sa richesse naturelle est démontrée, notamment par ses batraciens (cf. pages 3 à 5).

L'ASCOT, en cette année 2012, poursuivra donc **avec détermination** son action pour la valorisation du site des Côtes, particulièrement dans le domaine archéologique pour lequel **nous ne renoncerons pas...** Car même si l'ASCOT n'est guère aidée par les décideurs politiques, c'est **sa constance dans l'action** qui a déjà permis et qui permettra dans l'avenir d'obtenir des avancées, à l'image de son inspirateur Paul Eychart qui s'est battu pendant 50 ans.



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)  
e-mail :  
[ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

## SOMMAIRE

|  |       |
|--|-------|
| Editorial.....   | 1     |
| Fouilles de Trémonteix :<br>Les occupations du<br>Néolithique final à l'âge du<br>Bronze ..... | 2     |
| Biodiversité.....  | 3 à 5 |
| Brèves.....  | 5 à 6 |

**On retiendra que l'année d'obtention de l'AOC  
les bassins vinicoles furent détruits !**



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournier

## Les occupations du Néolithique final à l'âge du Bronze à Trémonteix, Lot 3 à Clermont-Ferrand

Les découvertes remarquables du secteur de la villa gallo-romaine à Trémonteix ont en quelque sorte occulté les fouilles du site néolithique dont la valeur scientifique n'est pas moindre.

Ce dernier se situe chronologiquement entre la sépulture du Creux-rouge relevant du Néolithique moyen I (Daugas-Malacher, 1978) et celles du colège appartenant à l'âge du Bronze ancien (Eychart, 1983-1984).

Nous remercions Sylvie Saintot, responsable de l'opération, d'avoir eu la gentillesse d'écrire cet article pour la Chronique.

Préalablement à l'aménagement d'une Zac à Trémonteix par Logidôme, un diagnostic (Carlier, 2009) puis une fouille préventive ont été réalisés sur le Lot 3 (Saintot, 2011).

À Trémonteix, Lot 3, plusieurs occupations qui s'échelonnent du Néolithique final à l'âge du Bronze se situent le long d'un talweg, au pied des Côtes de Clermont, au nord de Clermont-Ferrand. L'emprise de fouille correspond à 2588 m<sup>2</sup>. L'occupation du Néolithique final, majoritairement représentée sur le site, se singularise par de nombreux aménagements "en terrasse", surcreusés dans le lit d'un paléo-chenal et le long de sa rive droite. Plusieurs lambeaux de sols structurés, qui correspondent probablement à des aires d'activités spécialisées (travail du silex et de l'os en particulier), ont été mis en évidence dans ce paléo-chenal [PHOTO 1]. De nombreuses chapes foyères et quelques calages sont aménagés dans ces horizons charbonneux et organiques, et plusieurs trous de poteaux et fosses-dépotoirs se répartissent essentiellement le long de la bordure droite du paléo-chenal. Les fosses ont livré de la céramique au répertoire typologique varié, du matériel lithique taillé représenté par de nombreux éclats et produits de mise en forme de livres de beurre en silex pressignien, de la faune, ainsi que de l'outillage en os et en bois de cerf. La présence de certains silex (racloir à encoches, fragments de poignard, microdentículés, grattoirs sur lame, pièces esquillées, armature de flèche), celle de certaines céramiques non décorées, de jarres à languettes, de vases à col en céramique fine, et celle de nombreuses cuillères, [PHOTO 2] confirment l'homogénéité du mobilier du quotidien, de traditions du groupe du Gord et de l'Artenac<sup>1</sup>, et attestent une fréquentation du site au cours du Néolithique final, entre 2500 et 2300 av. J.-C.

Les indices d'occupations au cours de l'âge du Bronze sont plus ténus et anecdotiques. Ils se limitent à quelques tessons épars attribués à la période du Campaniforme/Bronze ancien, à celle du Bronze final III, et peut-être également à la période du Bronze final I-IIa.

L'intérêt majeur du site de Trémonteix, Lot 3, repose sur l'abondance et la diversité du matériel céramique et lithique qui en font un assemblage de référence pour le Néolithique final auvergnat, le contexte chrono-culturel étant assez mal connu dans le Massif Central au cours du troisième millénaire. En effet, jusqu'alors, les seuls corpus céramiques et lithiques d'ores-et-déjà identifiés proviennent d'une fosse unique, découverte à La Croix Saint-Roch, au Crest dans le Puy-de-Dôme (fouille Philippe Hénon 2008).



Photo 1 : paléo-chenal en cours de fouille.

Photo 2 : cuillère néolithique

(fouille de Trémonteix, clichés S. Saintot/Inrap)

Sylvie SAINTOT, responsable d'opération Inrap

<sup>1</sup> - Cultures du nord et de l'ouest de la France qui se développent au cours du Néolithique final au cours du troisième millénaire.

## BIODIVERSITÉ



32% des espèces sont menacées. (© P. Ribeyre).

Laurent Longchambon à l'œuvre... sur les côtes de Clermont. Il invite tous les Auvergnats à participer à l'inventaire...

# Les amphibiens à la loupe

L'INFO du 5/12/11

Ils sont de véritables indicateurs de biodiversité. A ce titre-là, crapauds, grenouilles et autres reinettes doivent être protégés. Un observatoire vient de voir le jour en Auvergne.

Les Côtes de Clermont recèlent d'incroyables trésors. L'un d'eux n'est visible qu'en pleine nuit, dans les eaux stagnantes de l'ancienne carrière Chambon, à proximité de Durtol : il s'agit de bestioles à quatre pattes, un peu dégoûtantes, pas forcément appréciées par l'Homme, les crapauds. Ou plutôt les amphibiens. Toute une colonie a élu domicile dans ce refuge de joncs et de rocailles : « Il y a des crapauds calamite, des crapauds communs, des alytes, des grenouilles vertes, des grenouilles rousses, des tritons palmés. Un tiers des espèces d'am-

phibiens présentes dans le Puy-de-Dôme sont représentées ici » observe Laurent Longchambon, chargé de mission au CPIE Clermont-Dômes (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), une association de sensibilisation et d'accompagnement en matière de développement durable.

### 32 % DES ESPÈCES MENACÉES

Problème : sans que personne ne s'alarme, les amphibiens sont en train de disparaître. Dans le monde, 32 % des espèces sont menacées d'extinction. Un

taux 100 à 1000 fois plus élevé que leur rythme naturel de disparition ! La faute à quoi ? A l'urbanisation galopante, à la pollution... Bref : à la modification de plus en plus inquiétante de notre environnement. Parce qu'ils sont d'excellents indicateurs de biodiversité, les amphibiens méritent pourtant un autre sort. Dans cette optique, les CPIE d'Auvergne, du Limousin, de Midi-Pyrénées et du Languedoc Roussillon viennent de mettre en place, avec la collaboration du Muséum National d'Histoire Naturelle et de la Société Herpétologique de France, un observatoire des

amphibiens à l'échelle du Massif-Central. Objectif : dresser un inventaire de tout ce petit monde et améliorer les connaissances naturalistes sur ce sujet. Dans le but de prendre des mesures de protection adaptées ? Vraisemblablement. « Pour protéger les espèces, il est nécessaire de mieux les connaître » résume Laurent Longchambon, intarissable sur le sujet. Le premier bilan chiffré et cartographié devrait avoir lieu en fin 2012. Notons que cette initiative bénéficie du soutien de l'Union Européenne, de l'Etat et de la région Auvergne.

**Emmanuel THEROND.**

PROTECTION ■ L'Association sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue inquiète

# Touche pas à mes côtes !

L'Association pour la sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue est de retour. Dans son viseur, une zone de production d'énergie solaire.

Franck Charvois  
Franck.charvois@centrefrance.com

Une association avertit en vaut deux. Celle créée en 1990 pour la sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT) continue à veiller sur son espace naturel. Le président de l'association, Yves Anglaret, a déposé en septembre une requête en annulation devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Ce recours demande l'annulation de la délibération du conseil municipal de Nohanent approuvant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification a pour objet de délimiter une zone de production d'énergie solaire sur une partie de l'actuelle zone naturelle à dominante loisirs. Et ça, l'association n'en veut pas. Elle n'a rien contre les panneaux photovoltaïques, ni même contre la société Novéo Énergies Nouvelle qui a engagé une étude fin 2009.

Elle souhaite simplement que



ENVIRONNEMENT. Yves Anglaret n'a rien contre les panneaux voltaïques, il veut simplement un projet concret pour les côtes. PHOTO : JEAN-LOUIS GORCE.

cette partie de 15 hectares reste vierge. « Si l'on ampute une partie des côtes, cela sera le cheval de Troie, tout finira par y passer. Nous nous sommes battus contre la carrière, nous nous battons pour que les côtes de Clermont, qui abritent une grande variété d'écosystème, soient protégées. Le Conseil

communautaire a retenu, par délibération du 26 octobre 2007, le scénario d'un parc naturel de proximité », rappelle le président qui a une pleine valise d'arguments à faire valoir.

Le président de l'ASCOT explique enfin que l'ancienne carrière, dont l'exploitation a cessé en début 2004, a fait l'objet d'une

importante réhabilitation.

« Notre démarche n'est qu'une première étape avant l'enquête publique du SCOT (\*). Mais nous ne lâcherons rien », poursuit Yves Anglaret qui a bien l'intention de couper l'herbe sous le pied à toutes initiatives. ■

(\* Schéma de cohérence territoriale.

## En attendant un projet cohérent pour les côtes de Clermont-Chanturgue

« Le Conseil municipal a entériné la révision simplifiée du plan local d'urbanisme après les conclusions de la première enquête et une phase d'information. Ce n'est qu'une première étape avant la phase administrative. »

L'adjoint à l'urbanisme de la municipalité de Nohanent, Daniel Chazot, ne semble pas

étonné par la requête déposer par l'ASCOT. « Si il y a des choses à faire savoir, il faut le dire. Nous n'avons fait que répondre au projet d'un industriel. Et ce projet nous semble en phase avec l'environnement en attendant que cette zone des côtes fasse l'objet d'une réflexion du futur Scot. L'engagement avec l'industriel est de 20 ans. » Ce

qui veut dire que dans 20 ans, le parc pourra toujours être « démonté » pour laisser place à une zone de loisirs. « Ce parc photovoltaïque permettra d'alimenter 7.000 habitants. Nous avons eu les avis favorables du Parc des Volcans et du président du grand Clermont. »

Une zone revue à la baisse. Il

ne s'agit plus de 15 hectares mais de 9. Plusieurs raisons : une zone humide a été identifiée et la mairie de Durtol n'a pas donné suite. Les élus n'étaient pas « très chauds. »

Pour l'adjoint à l'urbanisme, cette zone, « ce n'est que des cailloux ». « Une goutte d'eau dans les 300 hectares des côtes de Clermont-Chanturgue. » ■

## Commentaires de l'ASCOT concernant les deux articles reproduits ci-dessus :

Ces deux articles – le premier informant sur la richesse des zones humides ; le second confrontant les positions de l'ASCOT et de la municipalité de Nohanent – concernent le carreau de l'ancienne carrière des Côtes. Ils méritent des précisions et certaines mises au point.

Contrairement à ce qui a été écrit dans l'article de La Montagne, l'alimentation en énergie de 7000 « habitants » aurait concerné le projet de 15 hectares et non celui, finalement retenu, de 9 hectares. Du reste, cette façon de présenter les choses est biaisée puisqu'en réalité l'énergie produite n'alimente pas directement les habitants mais est injectée dans le réseau d'ErDF (qui a obligation d'acheter – au prix fort – l'énergie produite). De plus, la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques n'est pas continue (dépendant évidemment de l'ensoleillement) et la consommation des habitants varie d'une année sur l'autre (voir périodes de grand froid et ses fameux pics de consommation). Le projet de parc photovoltaïque est en vérité une opération commerciale et non d'intérêt public comme le reconnaît d'ailleurs implicitement M. Chazot, adjoint à l'urbanisme de la municipalité de Nohanent, quand il affirme : « Nous n'avons fait que répondre au projet d'un industriel. ».

L'article « *Les amphibiens à la loupe* » informe sur la richesse faunistique de l'ancienne carrière notamment autour des zones humides où plusieurs espèces de batraciens ont élu domicile. Il est cependant important de préciser que la plupart des grenouilles et crapauds sont des animaux semi-aquatiques qui ne viennent à l'eau que pour se reproduire et y pondre leurs oeufs. Le reste du temps, ils vivent dans la végétation, landes ou bois (selon les espèces) à proximité des points d'eau. En ce qui concerne l'ancienne carrière des Côtes, il convient de préciser que les surfaces appelées à contenir les panneaux photovoltaïques seront clôturées au plus près des zones humides (cf. croquis dans Chronique n° 81) empiétant de ce fait de manière importante sur le territoire des grenouilles, crapauds et autres tritons palmés.

L'espèce appelée communément « crapaud accoucheur », l'alyte (*Alytes obstetricans*), vit quant à elle dans des espaces découverts sous les pierres ; les anciennes carrières recelant des zones humides sont par conséquent des lieux privilégiés pour cette espèce de batracien d'où sa présence dans l'ancienne carrière des Côtes : aussi M. Chazot aurait-il dû se documenter avant d'affirmer « *ce n'est (sic) que des cailloux* ». De plus, sur ces zones, dites « stériles » dans le document d'études de la société Noveo Énergies Nouvelles, la végétation commence à coloniser lentement cet espace minéral. Il est donc évident que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques pourraient mettre en péril l'existence de l'alyte et des autres espèces d'amphibiens. Les seuls endroits réellement stériles sont les passages empruntés assidument et en toute impunité par les motos, quads et autres 4x4 qui ne manquent pas d'écraser un grand nombre de batraciens : un exemple comparable et mieux connu existe sur le site de la Cassière (commune d'Aydat) où de très nombreux crapauds communs gisent écrasés sur la petite route longeant le lac malgré les dispositifs et panneaux de sensibilisation réalisés avec les écoliers du lieu.

Il est par ailleurs dommage que le CPIE Clermont-Dômes ne se soit pas manifesté (l'ASCOT étant la seule association à l'avoir fait – cf. Chronique n° 81) au cours de l'enquête publique concernant la révision simplifiée n° 2 du PLU en vue de la création d'une zone AUs (zone de production d'énergie solaire), car favorable ou défavorable au projet de parc photovoltaïque, son expertise sur la protection des amphibiens serait évidemment précieuse.

A ce sujet, lors de l'enquête publique du projet de SCoT du Grand Clermont, dans son courrier aux commissaires enquêteurs, l'ASCOT – qui demandait que l'orientation « coeur d'intérêt écologique majeur » soit retenue pour la totalité du site des Côtes – avait logiquement argumenté sur l'intérêt de sa faune : particulièrement des batraciens et ses deux espèces rares que sont l'alyte et le crapaud calamite, mais également de l'avifaune (voir ci-dessous l'inventaire des espèces nicheuses effectué par la L.P.O. Auvergne).

|                      |                        |                        |                           |
|----------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| Accenteur mouchet    | Etourneau sansonnet    | Loriot d'Europe        | Pipit des arbres          |
| Alouette des champs  | Faisan de colchide     | Martinet noir          | Pouillot véloce           |
| Alouette lulu        | Faucon crecerelle      | Merle noir             | Rossignol philomèle       |
| Bruant jaune         | Fauvette à tête noire  | Mésange à longue queue | Rouge gorge familier      |
| Bruant proyer        | Fauvette des jardins   | Mésange bleue          | Rouge queue à front blanc |
| Bruant zizi          | Fauvette grisette      | Mésange charbonnière   | Rouge queue noir          |
| Buse variable        | Gallinule poule d'eau  | Pic épeiche            | Serin cini                |
| Canard col vert      | Geai des chênes        | Pic épeichette         | Tarier pâtre              |
| Chardonneret élégant | Grimpereau des jardins | Pie bavarde            | Tourterelle turque        |
| Corneille noire      | Grive musicienne       | Pie grièche écorcheur  | Troglodyte mignon         |
| Coucou gris          | Hypolaïs polyglotte    | Pigeon ramier          | Verdier d'Europe          |
| Epervier d'Europe    | Linotte mélodieuse     | Pinson des arbres      | Pic vert                  |

---



---

## BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES.

---



---

### Le SCoT du Grand Clermont

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, en date du 4 octobre 2011, ont été remis au Président du Grand Clermont. Il est disponible sur le site [www.legrandclermont.com](http://www.legrandclermont.com).

Le projet de SCoT a été approuvé par délibération du Comité syndical du Grand Clermont en date du 29 novembre 2011 et transmis à la préfecture. Le dossier est consultable au siège du Syndicat mixte et dans les différents EPCI suivant avis d'information paru dans la presse (La Montagne) le 23 décembre 2011.

Une analyse complète – tant du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé que du rappel de nos demandes et de l'analyse de celles-ci par la Commission d'enquête – fera l'objet d'un article dans la prochaine Chronique.

Dans ce carnet d'un voyage immobile, ce sont moins les résultats scientifiques de la fouille archéologique qui sont mis à l'honneur que l'ensemble des étapes qui permettent d'y accéder et quelques-uns des moments clés du chantier. Dans un exercice de style aux antipodes de leurs productions habituelles, les archéologues, alliant l'exposé des méthodes aux impressions vécues sur le terrain, vous invitent à partager le lent processus d'émergence d'un site.



Carnet de fouille  
(Kristell Chuniaud et Mathieu Carlier)  
à paraître en juin 2012

[www.editions-refletsdailleurs.com](http://www.editions-refletsdailleurs.com)

### **Puy-de-Dôme en mouvement...**

Nous aimerions que les Côtes de Clermont bénéficient de cette dynamique. Malheureusement, que ce soit pour l'environnement ou pour l'archéologie, celles-ci sont les éternelles oubliées de « *Puy de Dôme en mouvement* », bulletin du Conseil général.

Trémonteix ne méritait-il pas une information, même si aucune desserte ne concerne dans ce secteur le Conseil général, alors que les Côtes de Clermont sont bien, semble-t-il, à l'intérieur du périmètre du département ?

### **« GERGOVIE un site, des hommes »**

Il s'agit d'un petit livre écrit par Daniel Leguet et Denis Turlonias – paru en janvier 2011 et d'environ 120 pages – édité par l'Association du Site de Gergovie (Merdogne) avec l'aide du Conseil général du Puy-de-Dôme et de la commune de La Roche Blanche. Cet ouvrage, illustré de nombreuses photographies en couleur et agréable à lire, s'adresse à un large public.

Si la place réservée à l'archéologie est la plus importante, allant des premières recherches effectuées par le chanoine Garmage (en 1755) jusqu'à celles, actuelles, de l'ARAFa, d'autres chapitres sont notamment consacrés à la géologie du plateau – décrivant notamment son étonnant bestiaire fossile et ses affleurements d'opales – ainsi qu'à la période de la dernière guerre qui vit la cérémonie « pétainiste » des « Terres de France » et la présence des « gergoviotes » (nom donné aux étudiants alsaciens réfugiés qui effectuèrent des fouilles sur le plateau et dont certains trouvèrent la mort pour faits de Résistance).

Malheureusement, certains passages concernant, par exemple, l'occupation au 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C., le problème de l'eau ou encore les Côtes de Clermont, reprennent les facilités et les poncifs habituels.

#### Bulletin d'adhésion à l' "ASCOT"

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 €                     

Membre bienfaiteur (30 € ou plus)      

Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).